

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 21 septembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 21 septembre 2020 à 19 h 30 au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Monsieur le maire, Pierre Lalonde, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

Est également présent Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

2020-09-161

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 21 septembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
Appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. FINANCES**

3.1 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2019

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-162

**DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant de la Municipalité a fait rapport au conseil municipal conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2019, tel que présenté, dont « l'État de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales / exercice terminé le 31 décembre 2019 » démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 599 546 \$ (ligne 27 de la page S17).

DE DÉPOSER le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers, préparé par la firme Poirier & Associés inc. signé en date du 21 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Une motion de félicitations est donnée par le conseiller Olivier Doyle pour le travail de l'administration municipale.**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 19 h 33 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 21 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire,

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

\_\_\_\_\_  
Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*